



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 18 MARS 2021 à 19 h 00
en visioconférence**

OBJET : D11 - Musée des Cordeliers - Exposition temporaire 2022-2023 - Convention de partenariat

Date de convocation : 12 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Mathilde MAINGUENAUD

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D11-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021
Affiché le 19 mars 2021

N° 11 - Musée des Cordeliers - Exposition temporaire 2022-2023 - Convention de partenariat

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Malgré le contexte de la crise sanitaire, le musée des Cordeliers poursuit ses missions de fond et reste mobilisé pour assurer sa nouvelle programmation scientifique et culturelle. L'objectif des deux années à venir est de renouer le lien avec les publics sur site à travers une offre d'exposition inédite et de nombreuses activités en lien.

Pour la réalisation de sa prochaine exposition temporaire 2022-2023, l'institution établit un partenariat avec l'Association Parole & Patrimoine présidée par Monique Prin. Créée en 2003 par Monique et Rémy Prin, cette association a pour objectif de valoriser et d'interpréter toute forme de patrimoine par une réflexion contemporaine. Depuis 2009, elle réalise des expositions itinérantes, dont la dernière, « Des costumes pour lire le monde 1770-1915 », sera accueillie au musée du mois d'octobre 2022 au mois de septembre 2023.

Cette exposition, qui suivra un parcours chronologique découpé en grandes périodes de la fin du XVIII^{ème} au début du XX^{ème} siècle, présentera plus de 300 costumes et accessoires de femmes, d'hommes et d'enfants majoritairement issus de collections du Sud-Ouest, dont celle du musée des Cordeliers. Chaque espace créera un spectacle visuel et permettra, à un second niveau, d'explicitier les rapports des costumes à la société.

L'exposition prendra place dans la salle d'exposition temporaire de l'établissement et au sein de ses 1^{er} et 2nd étages. Elle sera accompagnée d'un ouvrage faisant office de catalogue et offrant des compléments de réflexion sur les évolutions de la mode et les mouvements sociétaux en écho.

En lien avec cette exposition, un programme d'activités de médiation dynamique sera proposé aux visiteurs. À travers de nombreux rendez-vous (participation aux événements nationaux, conférences, démonstrations, ateliers et jeux éducatifs et ludiques accessibles à tous), le musée espère permettre à tous de retrouver une vie culturelle épanouissante.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D11-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021

Affiché le 19 mars 2021

Le budget alloué à la réalisation de cette exposition, d'un montant prévisionnel total de 13 500 €, se décompose comme suit :

Postes des dépenses	Montant prévisionnel TTC
<u>En faveur de l'Association Parole & Patrimoine :</u>	
Prestation intellectuelle de commissariat d'exposition	3 500 €
Frais de mannequinage, de montage et transmission des éléments de médiation	2 500 €
Achat de livres (catalogues d'exposition augmentés)	1 521 €
Participation aux activités de médiation du musée	510 €
Sous-total	8 031 €
<u>Autres dépenses :</u>	
Scénographie	3 969 €
Communication	1 500 €
Total	13 500 €

Le coût forfaitaire de la prestation intellectuelle de commissariat d'exposition sera inscrit au Budget Primitif 2021. Les frais de mannequinage, de montage et transmission des éléments de médiation, l'achat de livres ainsi que les dépenses de scénographie et de communication seront inscrits au Budget Primitif 2022. Les honoraires pour participation aux activités de médiation du musée seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe,
- d'autoriser Mme la Maire à signer cette convention de partenariat.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D11-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021
Affiché le 19 mars 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.